VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE
MEUBLES DE MAISON — SUCCESSION DE JOHN E. STANLEY.

No 68,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, 4 février 1903, à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 12 décembre 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

28 jan—21 25 31—fév 1 4

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur pour magasin et résidence.

No 1132 rue Decatur, près de la rue Hôpital.

Dans le Deuxième District de cette ville.

Nos 2519 et 2521 rue Bourbon.

Dans le Troisième District de cette ville.

—Et—

Trente-cinq (35) terrains de valeur pour bâtir,

Dans le Troisième District de cette ville.

Dans un voisinage s'améliorant.

Succession de Louise E. Sturm—No 68,929.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 5 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 décembre 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise E. Sturm, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec une bâtisse en briques à trois étages qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent en ou dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville et autrefois désigné par le No trente neuf, maintenant lot No six de l'îlet No treize, borné par les rues Ursulines, Bagatelle, Vieille Levée, maintenant Decatur et Gallatin, sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 29 décembre 1831 et déposé en l'étude de Wm Christy, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Vieille Levée, maintenant rue Decatur, vingt-cinq (25) pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Gallatin, 92 pieds 8 pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne inférieure; 89 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, ladite bâtisse portant le No municipal 1132 rue Decatur.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois, dans l'îlet No cinquante deux et maintenant comme lot No Quatre de l'îlet No huit et mesurant quatre vingt-six sur la liste d'assessement de la ville, borné par les rues Bagatelle [maintenant Bourbon] Union [maintenant Touro], Josephine [maintenant Prieur] et Bagatelle [maintenant Bord Romain] par un plan dressé et annexé à un acte passé le 11 novembre 1831 passé devant Jean Agmisse, alors notaire en cette ville, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bagatelle [maintenant Bourbon] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations portent les Nos municipaux 2519 et 2521 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Washington, troisième district de cette ville, désigné par le No un dans l'îlet No six, maintenant No deux cent quat e vingt quatre qui est borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Pologne et Rampart, d'après un plan dressé par J. H. Pilié le 28 février 1832, et déposé en l'étude de Charles Janin, alors notaire en cette ville, par acte du 5 mars 1832; ledit lot No un forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 138 pieds 10 pouces de profondeur et de façade sur la rue Bourgogne, nouvellement Crapo.

4° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Marais, Urquhart, Montégut et Féliciana, ilet No 488, désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11 dudit îlet, d'après un plan de William De Young, architecte, déposé en l'étude de F. Grima, notaire, le 28 mars 1862, et daté le 13 février 1862; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant en mesure américaine, comme suit; Les lots Nos 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de front sur ladite rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur, et ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Urquhart et Féliciana et mesurant 32 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart, le tout entre lignes parallèles.

5° Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Villeré, Feliciana et Montégut, ilet No 523, et désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 dudit ilet, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Feliciana sur 115 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Feliciana et Villeré; ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

6° Neuf certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Robertson, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dudit ilet No 606, d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; lesdits lots de terre sont contigus et mesurant chacun en mesure américaine 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Féliciana et Robertson, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent.

7° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 652, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Montégut et Féliciana, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 dudit ilet. D'après le dernier plan ci-dessus mentionné ledits lots de terre sont contigus et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Robertson et Féliciana. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 106 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

8° Huit certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, ilet No 720, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Montégut et Féliciana, désignés comme Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dudit ilet d'après le dernier plan ci-dessus mentionné; les dits lots de terre sont contigus et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne sur 120 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Claiborne et Féliciana. Les lots 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur 120 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot No 8 formant l'encoignure des rues Derbigny et Féliciana, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Acquis par ledit défunt George E. Sturm, par achat de la succession de Mme C. Toledano, d'après un acte passé par devant Félix Garna, anciennement un notaire en cette ville, le 28 mars 1862 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 85, folio 441.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1903 et devant faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edwin Hepburn Seymour, notaire.

N. B. Aussi à la même date et endroit il sera vendu un (1) lot d'argenterie, un (1) lot de vaisselle; animaux consistant en un cheval, un poulain, une vache et un veau; un buggy et harnais.

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers.

Wm H. Seymour, F. J. Dreyfous, avocats.

Janv—4 11 18 25—fév 1 à date

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Propriété d'Affaires d'Encoignure,

Cottages Simples et Doubles dans le Grand Troisième Ward.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 5 janvier 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John Killilea et als vs James Killilea, No 69,274 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure d'affaires populaire Nos 2009 et 2002 rue Perdido à l'encoignure de la rue Bertrand, comprenant la bâtisse double en bois à un étage avec magasin à l'encoignure et chambres habitables dans le fond et sur l'autre côté. Aussi le cottage double en bois Nos 609 et 611 rue Bertrand, contenant 3 chambres de chaque côté.

Aussi le cottage simple en bois, No 613 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Aussi le cottage simple en bois, No 615 rue Bertrand, contenant 3 chambres. Les bâtisses et améliorations ci-dessus décrites sont construites sur un certain lot ou portion de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Bertrand, Poydras et Piérer, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 495 sur les plans de la ville du troisième district d'assessement de la Nouvelle-Orléans et mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 121 pieds 1 ligne de face à la rue Bertrand, 120 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 77 pieds 8 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond; d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 22 décembre 1875, déposé dans le bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un devis duquel est annexé à un acte de vente de la succession de Xavier Simeon à John Killilea, pardevant W. S. Kleinpeter, ancien notaire, le 16 juillet 1877, laquelle dite portion de terre était originalement composée de deux lots désignés par les Nos 17 et 18 de l'ilet No 7 sur un plan par Louis Bringier, voyer général, daté le 20 avril 1839, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire en cette ville, d'après lequel plan original les dits lots mesurant comme suit: Le lot No 17 28 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds sur la ligne du lot No 16, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 18 et 30 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond. Le lot No 18 formant un triangle à l'encoignure des rues Bertrand et Perdido et mesurant 117 pieds 9 pouces de face à la rue Bertrand, 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 et 46 pieds et 5 pouces sur la ligne du fond, laquelle sépare ledit lot du lot No 19, le tout en mesure anglaise.

Cette propriété est dans un voisinage très peuplé, près des lignes de chars, églises, marchés et écoles. Les cottages de la rue Bertrand se louent pour $24 par mois ou $288 par an. La propriété de l'encoignure sert comme magasin et résidence et est bien située pour cet usage et comme un endroit d'affaires prospère.

2° Le joli cottage simple en bois, No 2318 rue Gravier, contenant trois chambres, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti. Le lot de terre est désigné par le No 24 dans l'ilet 547 (autrefois l'ilet No 27), sur un plan par Castaing et Cafiero, le 20 mars 1886, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire, comme plan No 69. Ledit lot No 24 est contigu au lot No 23, et mesure, en mesure américaine, 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur 130 pieds de profondeur. Une jolie petite maison ou placement dans un voisinage s'améliorant et à un ilet des lignes de chars de l'avenue Tulane.

Conditions—Un tiers ou plus ou tout comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et transférer les polices au porteur ou porteurs des billets et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1903 par les acquéreurs au dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.

Fred Adolph, avocat pour le plaignant.

Zengel, Thomas et Suthon, avocats pour les défendeurs.

11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, Lot à Bâtir

Et Billets à recevoir.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 12 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 7 janvier 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de l'Eglise Presbytérienne Immanuel en liquidation, No 67,739 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

1° Le cottage simple en bois No 4714 rue Colisée, contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesurant 20 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; à proximité d'avantages désirables. Une bonne résidence avec suffisamment de terrain pour améliorations additionnelles.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Magnolia, Washington et Sixième, désigné par le No 16 et mesurant 31 pieds de face à la rue Clara sur 131 pieds de profondeur. Près des lignes de chars, dans un voisinage s'améliorant.

3° Un billet signé par Katie Bise et Frank Bise pour $300 à l'ordre de ladite église, daté le 15 juin 1901, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date et endossé par Katherine Minning, une année d'intérêt sur lequel ayant été payé.

4° Un billet signé par George Doer pour $45, à l'ordre de la même église, daté le 26 janvier 1902, payable 12 mois après date, avec 6 pour cent d'intérêts par an de la date, sur le dos duquel est endossé que l'intérêt est payé jusqu'au 12 mai 1902.

Conditions — Pour les billets, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité honoraires d'avocat, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant Percy F. Benedict, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, Omer Villeré, H. C. Cage, avocats

11 jan—11 18 25—fév 1 8 12

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE THOMAS N. BOYLAN.
No 67,803.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—SAMEDI, le 31 janvier 1903, à 11 heures a. m., à la porte d'entrée de la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 4 décembre 1902 et signé le 10 décembre 1902, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée—

2 Chevaux, 2 Baroushes.

Conditions—Comptant

20 janv—20 24 25 30 31

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple en Bois

No 2633 rue Palmyre.

Et le Gentil Cottage Simple En Bois

No 527 rue Bolivar.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet.—JEUDI, le 19 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 janvier 1903, de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Francis T. Kirst No 65 969, sur le dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites comme suit à savoir:

1° Le joli cottage simple en bois, No 2633 rue Palmyre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Broad et Dorgenois et l'avenue Claiborne (anciennement rue Gasquet), retiré de la rue et contenant galerie 6 chambres, etc. Le lot de terre mesurant, d'après un devis de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 novembre 1867, 45 pieds de face à la rue Palmyre, sur 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur lequel dit lot est désigné par la lettre C, sur un devis et des devis antérieurs, laquelle portion de terre comprenant le tout du lot No 12 et la moitié du lot No 11, l'entier duquel dit lot de terre est maintenant désigné par le No 21 sur la liste d'assessment de la ville. La propriété est dans un bon voisinage près de rues pavées, à proximité de lignes de chemins de fer et ayant suffisamment de terre pour des améliorations additionnelles, si on le désire.

2° Le gentil cottage simple en bois No 527 rue Bolivar, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Gravier, Perdido et Bertrand, contenant 5 chambres, hangar, écurie, etc. Le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 32 pieds 2 pouces et sept lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces entre lignes égales et parallèles. Cette propriété est dans un voisinage bien habité et sera d'un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de crédit représenté par billet ou billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque ou lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant qui pourrait être dû en cas de procès pour renforcer le paiement dudit billet ou billets. Les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat

18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 29 janvier 1903, à Midi.

Le Cottage Moderne.

Substantiel et attrayant. Sur le lot mesurant 45 x 135.

Situé à l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Rampart, à un ilet de l'avenue St Charles.

Succession de Jacob Henry Aicklen.

No 68,825—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 23 décembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue St Denis (maintenant Rempart), l'avenue Peters, la rue Octavie et l'avenue St Charles, mesurant quarante cinq [45'] pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq (135') pieds de profondeur et façade à la rue St Denis (maintenant Rempart). Le dit lot formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue St Denis [maintenant Rempart]

Les améliorations comprenant un cottage attrayant, substantiel et moderne, connu comme No 1682 avenue Peters, à l'encoignure de la rue Rampart, retiré derrière un gentil enclos, avec pelouse sur le devant et le côté. Le cottage contient galerie sur le devant et sur le côté, vestibule sur le côté, salon, trois chambres à coucher, salle à manger et cuisine. Dans la mansarde se trouve deux chambres. Le cottage a des agréments modernes, bains, etc. Dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, l'acquéreur devant fournir des billets garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement.

L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1903 au-dessus et en plus du prix de la vente.

E. A. CARRERE,
Encanteur.

28 déc—28—jan 4 11 18 25 28 29

Stroudback& Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry Schulte.

No 68,638—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 janvier 1903, à 11 heures a. m, sur les lieux No 732 rue France, entre les rues Dauphine et Royale, il sera vendu à l'encchère publique, en vertu d'un ordre de la cour signé le 16 janvier 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, 1 lot de bijoux, 1 lot d'outils de charpentier—Conditions—comptant.—Hy. Chispella, avocat.

18 jan—18 25 27 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Claiborne et Espagne (dans l'ilet borné par la rue Derbigny et l'avenue Washington).

Frank Sontag vs August Roy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 744 borné par les rues Espagne (anciennement Prosper), Claiborne (anciennement St-Avid) et l'avenue Washington, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Claiborne et Espagne et mesurant trente trois pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Espagne sur soixante dix sept pieds et dix pouces entre lignes parallèles. Lequel lot ou portion de terre désigné par le No un sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, alors un notaire, le 3me jour de février 1848.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Cage, Baldwin & Crabites, avocats pour le plaignant.

26 déc—26 29—janv 2 9 16 23 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

J. A. Bordeau et als vs Jacques Bordeau et als No 69,068—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 février 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1902 et signé le 2 janvier 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, a propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Dupré et Onzaga et le chemin de Gentilly désigné par la lettre A sur un arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 29 décembre 1902 et d'après cela ladite portion de terre mesurant 36 pieds 3 pouces, et 6 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur sur la rue Dupré de deux cent vingt sept pieds et une profondeur sur le chemin de Gentilly, de 216 pieds 2 pouces et 2 lignes et une largeur dans le fond de 138 pieds cinq pouces.

2° Une certaine portion de terre dans le Troisième District, dans l'ilet 1571, borné par les rues Dupré, Aubry, Clay et O'Reilly, désignée par la lettre A, sur un devis fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 13 décembre 1902 et mesurant 80 pieds de face à la rue Aubry sur une première profondeur sur la ligne le séparant du lot B, sur ledit devis de 21 pieds où le dit lot se retrécit 11 pieds 6 pouces vers la rue Clay et de là il a une deuxième profondeur de 169 pieds et une profondeur et façade sur la rue Clay de 190 pieds et une largeur dans le fond de 68 pieds 6 pouces.

3° Une certaine portion de terre dans le même ilet que la deuxièmement ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, sur ledit devis, commençant à une distance de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Aubry et Dupré, et mesurant 101 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry et a une première profondeur sur le côté vers le lot A de 21 pieds où ledit lot s'élargit vers la rue Clay 11 pieds 6 pouces et alors il a une deuxième profondeur de 169 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot C de 190 pieds et une largeur dans le fond de 113 pieds 1 pouce et deux lignes.

4° Une certaine portion de terre dans le même district que les propriétés 2me et 3me décrites, désignée par la lettre C sur ledit devis, formant l'encoignure des rues Dupré et Aubry et mesurant 121 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Aubry sur une profondeur et façade sur la rue Dupré de 190 pieds et une largeur dans le fond de 121 pieds 7 pouces et 2 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, 8 0/0 d'intérêt de la date de l'achat jusqu'au paiement, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1903 devant être payées par les acquéreurs et ne devant avoir le droit de collecter les loyers seulement à partir de la date de la signature des actes. Actes de vente pardevant Fred Zengel Esq, notaire, aux frais des acquéreurs.

Zengel, Thomas et Suthon, H. E. Upton, avocats.

3 janv—3 4 11 18 25—fév 1 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide occasion pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Shérif Civil d'une vaste propriété améliorée de valeur du premier district, depuis longtemps Bien connue comme une FONDERIE, située sur et occupant onze lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato,

Et formant l'encoignure des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato, avec

Tout le mécanisme, machines à vapeur, installations, outils et tous autres appareils et dépendances, etc., de ladite fonderie,

A des termes de vente favorables et faciles! Dans l'affaire de

La Hibernia Bank and Trust Company vs Hubert Dudley Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 69,167.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 12 février 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, incluant toutes les machines, machine à vapeur, installations, outils, et tous autres appareils et dépendances de l'établissement de fonderie y établie, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix huit, dix-neuf et vingt. Ledit lot No un formant l'encoignure des rues Erato et Magnolia et mesurant trente et un pieds, huit pouces et six lignes de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur et façade à la rue Erato, entre lignes parallèles; lesdits lots Nos deux à six inclusivement sont contigus et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos seize à dix neuf inclusivement sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Clara sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ledit lot No vingt formant l'encoignure des rues Erato et Clara et mesurant trente et un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Clara, sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et façade sur la rue Erato, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—L'un comptant pour un montant suffisant pour payer et satisfaire le montant de la réclamation du plaignant, déjà échu, à savoir, le montant de deux billets chacun pour $2,660,00 datés le 18 novembre 1899 payables respectivement à deux et trois ans après leurs dates et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de leur date jusqu'au paiement, aussi 5 pour cent pour honoraires d'avocats sur le montant total de la réclamation du plaignant, et les frais et dépens du procès et de la vente.

II. L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement des deux billets tenus par le plaignant, pas encore échus, chacun pour $2,660.00, datés le 18 novembre 1899, payables respectivement en quatre et cinq ans après leur date et portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de leur date jusqu'au paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte de John J. Ward, notaire public, daté le 18 novembre 1899.

III. Et la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) pour du comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats pour les plaignants.

10 jan—10 16 23 30—fév 6 12

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Troisième et Derbigny (ilet borné par les rues Deuxième et Roman).

Arthur Landry vs Thos H. Wightman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 69,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans la ville de Carrollton, maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 461 borné par les rues Collapissa, Bernadette, Quatorzième (Oleander) et Lowerline le dit ilet mesurant d'après un devis fait par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 13 septembre 1899, annexé au writ dans l'affaire ci-dessus, deux cent soixante dix huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Lowerline sur deux cent quarante pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Bernadette, deux cent dix sept pieds neuf pouces de face à la rue Collapissa et deux cent vingt six pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Quatorzième (ou Oleander), le tout plus ou moins, et est divisé en vingt trois lots sur ledit devis, et est la balance de l'ilet autrefois désigné comme ilet numéro quatre vingt onze B, voir aux plan de Carrollton.

2° Deux lots de terre avec tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans Septième District de cette ville dans l'ilet No 502, compris dans les rues Bernadette, Washington (maintenant Fern), Foreter et Quinzième (maintenant Olive), lesdits lots sont désignés par les Nos 34 et 35, et mesurant chacun comme suit: le lot 34 mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Quinzième (maintenant Olive), sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 35 est contigu au lot 34 sur le côté le plus près de la rue Fern et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Quinzième, maintenant Olive, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le plan fait par C. U. Lewis, député vo